

Le participe passé et le système participial en français

Lise Lapierre

[Extrait du deuxième chapitre de la thèse de doctorat «Le participe passé en français : sa syntaxe et ses fonctions dans le texte de spécialité», écrite sous la direction de Rostislav Kocourek et approuvée en août 1995. Nous présentons d'abord le résumé anglais de la thèse.]

The «past» participle is frequently used in French; moreover, it is abundant in specialized texts. This form, specifically as a textual resource of scientific writing, is the subject our thesis.

French grammars study the past participle first by pointing out its different values and its many uses. However, it is the agreement of the participle with avoir which dominates grammatical thought on this form. The first two chapters of our thesis offer a synthesis of what is found on the past participle in representative works up to this day. Though they also provide a summary of the history of the form, these chapters mainly attempt to establish the conceptual basis for the analyses of the last chapter. We also propose a more systematic approach for grasping the value of the form which, like many contemporary works, we designate by the term forme en -é (form in -ed or form in -en).

Lastly, we examine the textual functioning of the form in a corpus of closely connected works, both in pure science and in the humanities. The forme en -é has several textual functions and it will be seen that, depending on the syntactic environment where it is found, it can either convey a clear and precise message or express a more subtle thought.

Le participe en français, et plus encore le participe passé, s'est toujours dérobé à l'analyse rigoureuse. Dès Meigret et Ramus et encore aujourd'hui, on regroupe les formes du participe selon les catégories du temps, de l'aspect et de la voix. On dit, et à juste titre, que les formes simples en *-ant* expriment le présent, l'inaccompli et qu'elles sont à la voix active; et que les formes en *-é* expriment le passé, l'accompli et qu'elles sont à la voix passive. La plupart des ouvrages rangent pourtant le participe en *-é* des verbes transitifs dans le tableau de la conjugaison

active: dans *Le bon usage* par exemple, on trouve *aimé* avec *aimant* et *ayant aimé* (Grevisse '86:1241), bien que la forme *aimé* employée seule ne soit jamais active, sauf dans le style dit «télégraphique». Ce regroupement soulève en outre bien des questions dès que l'on examine les autres verbes (les intransitifs avec *être* ou avec *avoir* et les pronominaux).

Deux articles très récents étudient le participe en profondeur et permettent d'envisager les formes de cette sous-classe d'une manière plus systématique. Il s'agit de l'étude de Nicole Rivière, «Le Participe Passé est-il Verbe ou Adjectif?» (1990), et de celle de Jack Feuillet, «Le système participial français» (1989).

Rivière se donne pour objet «de montrer que le participe passé n'est pas un adjectif mais représente une étape entre le verbe muni de toutes ses propriétés et l'adjectif» (Rivière:131). Comme le souligne Rivière, c'est surtout le phénomène de l'accord qui nous fait établir un lien très étroit entre participe passé et adjectif. Pour illustrer que ceux-ci n'ont pas le même fonctionnement, Rivière met en comparaison les comportements sémantico-syntaxiques des deux groupes (c'est le participe employé seul qui ressemble le plus à l'adjectif et qui est par conséquent à l'étude).

Rivière se penche d'abord sur le comportement du participe et de l'adjectif avec les adverbes (:131-137) et avec les groupes prépositionnels compléments (:137-140); puis elle examine la question de l'auxiliaire effacé (à savoir, s'il s'agit bien de *être*); elle considère ensuite la question du temps et de l'aspect; elle présente enfin les conclusions de sa démarche.

Ce sont les *types* d'adverbes susceptibles de déterminer le participe passé et l'adjectif qui sont examinés en premier lieu. Rivière étudie les adverbes du type *plus/mieux* et *bien/mal/peu*, qui sont propres à la qualification ou à la quantification; alors que *plus* est apte à exprimer ou la quantité ou la qualité, *mieux* n'exprime que la qualité et, alors qu'il ne peut déterminer l'adjectif, il modifie le participe :

une maison plus entretenue / une maison mieux entretenue
une maison plus belle / *une maison mieux belle (:132).

De même, *bien* s'oppose à *mal* lorsqu'il exprime la qualité tandis qu'il s'oppose à *peu* lorsqu'il exprime la quantité; l'emploi qualificatif

n'est possible qu'avec le participe passé. Rivière exclut toutefois les participes *fatigué*, *appauvri*, *encombré* et *cabossé* (*fatigué* fait l'objet d'une entrée [adjectif] dans le *Petit Robert* et il en est de même pour *encombré*; ce n'est toutefois pas le cas pour *appauvri* et *cabossé*) avec lesquels *bien* opère un changement quantitatif (:133). Nous reproduisons ici, à peu de choses près, le tableau proposé par Rivière (:135) :

(1) bien	+	ppassé	-->	QUALITÉ/QUANTITÉ
		+ adj	-->	QUANTITÉ (très haut degré)
(2) mal	+	ppassé	-->	QUALITÉ (contraire de bien)
		+ adj	-->	impossible
(3) fort/bien	+	ppassé	-->	QUALITÉ (très haut degré)
		+ adj	-->	impossible

Ce que cette comparaison met en évidence, c'est que «[...] si les adverbes [*plus/mieux; bien/mal/peu*] [...] se comportent différemment avec les adjectifs et avec les participes passés, ces mêmes adverbes se comportent de façon IDENTIQUE AVEC LES PARTICIPES PASSÉS ET AVEC LES VERBES [...]» (:136) (c'est Rivière qui souligne). C'est la conclusion visée par Rivière, qui veut montrer que le participe conserve dans une grande mesure son caractère verbal.

Notons qu'il existe toutefois des adverbes dont le fonctionnement avec le participe est tout à fait identique à leur fonctionnement avec l'adjectif. Nous songeons à *vraiment*, qui est apte à déterminer le verbe, le participe et l'adjectif (nous ne tenons compte ici que des classes ou sous-classes pertinentes) : *elle aime vraiment son travail/elle est vraiment sérieuse/elle est vraiment aimée de ses enfants*. En outre, l'adverbe *très* détermine l'adjectif et le participe mais ne détermine pas le verbe.

Rivière aborde ensuite la question des groupes prépositionnels compléments et elle fait observer qu'il existe des différences importantes entre les compléments du participe et ceux de l'adjectif : la préposition *par* n'a pas le même fonctionnement et les mouvements du complément circonstanciel de lieu par rapport au nom ne sont pas non plus les mêmes

(:137). La préposition *par* avec le participe fait que l'on perçoit le complément comme étant un complément d'agent (pour les animés) ou comme exprimant la cause (dans le cas des inanimés). Avec l'adjectif, il ne peut s'agir d'un complément d'agent et la cause s'exprime avec *de* plutôt qu'avec *par* (les participes acceptent toujours *par* tandis que ce n'est pas le cas pour les adjectifs [*ibid.*]). Rivière signale que l'on peut donner à une construction adjectivale un caractère d'agentivité en y ajoutant un participe : **un homme heureux par ses enfants* mais *un homme rendu heureux par ses enfants* (:138).

En examinant les mouvements des groupes prépositionnels compléments, Rivière veut découvrir si le groupe prépositionnel est complément du nom déterminé par l'adjectif ou par le participe, ou complément de l'adjectif ou du participe. Une des méthodes employées consiste à effectuer des déplacements des groupes compléments (notons que Rivière s'en tient aux circonstanciels de lieu). Voici ce qu'on obtient : avec l'adjectif, le complément circonstanciel détermine soit le nom *et* l'adjectif, soit l'ensemble de la phrase. Avec le participe, le complément circonstanciel détermine le participe et, ensemble, ceux-ci (participe + complément circonstanciel) déterminent le nom; ou le complément circonstanciel détermine la phrase mais non pas le nom avec le participe passé (:140).

Les exemples que Rivière donne à l'appui nous paraissent peu convaincants. Il y a des groupes compléments d'adjectif qui sont aussi soudés à l'adjectif que le sont ceux qui déterminent le participe passé : *natif de, enclin à, désireux de* (Grevisse '86:590). Ce que Rivière veut faire voir, c'est que le participe garde avec son complément un lien très serré alors qu'il n'en est pas généralement ainsi pour l'adjectif; le verbe a, en effet, une beaucoup plus grande tendance à être transitif (direct ou indirect) que l'adjectif (la transitivité directe est impossible); si on consulte Blinkenberg, on voit qu'il n'y a que 20% des verbes qui sont des monovalents intransitifs (Blinkenberg '60:313) alors que la très grande majorité des adjectifs le sont (:308).

Au début de son article, Rivière présente le participe employé seul comme étant la forme qui reste après l'effacement de l'auxiliaire (:131). Comme Rivière le rappelle au lecteur, traiter le participe comme un adjectif, c'est supposer qu'il est la réduction d'une relative avec la copule

ou avec *être* en tant qu'auxiliaire du passif (:140). Cette manière de voir mène à trois déductions :

- (1) que le participe (employé seul) d'un verbe transitif a pour source une construction passive;
- (2) que le participe passé d'un verbe dont les temps composés se forment avec *être* (c'est-à-dire les intransitifs avec *être*, les essentiellement pronominaux, les transitifs ayant subi la transformation pronominale) peut être employé comme adjectif;
- (3) que le participe d'un intransitif avec *avoir* (comme *courir*, *marcher*, *dormir*) ne peut s'employer seul (*ibid.*).

D'après Rivière, aucun des énoncés précédents n'est entièrement juste et les types de verbes suivants doivent être envisagés comme sources possibles du participe passé employé seul :

- (1) les verbes transitifs passivés (:141);
pour qu'un verbe soit à l'origine d'un participe passé sans auxiliaire, il faut que ce verbe soit passivable (Rivière donne l'exemple du participe *eu*, qu'on ne trouve jamais seul et de participes comme *possédé*, qui sont rarement seuls); mais le participe passé peut, d'après Rivière, renvoyer à autre chose que du passif; ici, elle a à l'esprit le participe qui apparaît dans une construction comme *deux équipes spécialisées dans l'économie d'énergie*, où *spécialisées* est susceptible d'une paraphrase avec un transitif réfléchi : *deux équipes qui se sont spécialisées*, qui est une construction active (nous y revenons).
- (2) les verbes transitifs en construction réfléchie ou réciproque (:142);
selon Rivière, il est impossible de transformer une construction renfermant un tel verbe en une participiale (:143); Rivière signale que le *Petit Robert* et le *Larousse* font passer des verbes comme *se spécialiser* et *se réunir* dans la classe des pronominaux, «bien que ce changement de classe ne corresponde pas à un changement à la fois syntaxique et sémantique» (*ibid.*) (Rivière songe à des couples comme *apercevoir/s'apercevoir*).
- (3) les verbes pronominaux de sens passif (*ibid.*);
puisque «le sujet de la phrase est le but de la relation primitive comme au passif» (:144), le participe passé peut avoir pour origine un verbe pronominal de sens passif.
- (4) les verbes essentiellement pronominaux (:145);

certains des verbes essentiellement pronominaux (*se blottir*, *s'accroupir*, par exemple) sont à la source du participe passé seul; d'autres (*s'abstenir*, *s'ébattre*, pour en citer quelques-uns) ne peuvent pas l'être; pour qu'un verbe essentiellement pronominal soit à l'origine d'un participe passé employé seul, il faut qu'il y ait changement, passage à un état autre que l'état initial : l'action de *se blottir* a pour résultat l'état d'être blotti; l'action de *s'accroupir* a pour résultat l'état d'être accroupi; par contre, on ne devient pas *abstenu quand on s'abstient ni non plus *ébattu quand on s'ébat.

(5) les intransitifs conjugués avec *être* (:146); pour ces verbes, «[...] le participe passé peut effectivement fonctionner comme 'adjectif'» (*ibid.*). Il y a toutefois des contraintes. C'est ainsi que les adverbes ne fonctionnent pas avec ces participes de la même manière qu'avec les participes de la plupart des verbes transitifs passivés; l'adverbe *plus*, par exemple, ne peut déterminer le participe d'un intransitif conjugué avec *être* :

Il y a des spectateurs *arrivés* à l'heure qui n'ont pas eu de place.

*Il y a des spectateurs *plus arrivés* à l'heure qui n'ont pas eu de place.

*Il y a des coureurs *mieux arrivés* à l'étape.

Il y a des coureurs *mieux arrivés* à l'étape que d'autres. (*ibid.*)

Pour que le participe de certains intransitifs conjugués avec *être* s'emploie seul, il faut que le sujet soit inanimé ou, s'il est animé, qu'il soit déterminé par un complément. La position du participe passé n'est plus indifférente (l'apposition est impossible quand le participe passé n'a pas de complément). Certains participes de verbes intransitifs s'emploient, d'après Rivière, sans restrictions : ce sont les participes des verbes *décéder*, *éclore*, *mourir*, *échoir* et *tomber* (*tomber* doit pourtant avoir un sujet inanimé selon Rivière [:146, 147]); on aura noté que les verbes précédents expriment un changement d'état (:147). D'autres encore «ont besoin d'être soutenus par une détermination supplémentaire» (*ibid.*) : *apparaître*, *arriver*, *devenir*, *entrer*, *intervenir*, *partir*, *repartir*, *retourner à*, *revenir*, *rester*, *survenir*, *venir*. Pour les intransitifs conjugués avec *être*, le verbe peut être à l'origine d'un participe seul si le sujet est modifié; selon Rivière, dans la phrase *Jean est arrivé*, par exemple, le sujet (Jean) est modifié quand le processus atteint son terme : *Jean est arrivé* possède, au terme du procès, la même signification que *Jean est là* (:150).

(6) les intransitifs conjugués avec *avoir* (*ibid.*); avec les «vrais intransitifs» (:151), comme *marcher*, il ne peut y avoir d'état résultant et ces verbes ne peuvent être à l'origine du participe sans auxiliaire. Par contre, il y a des verbes qui, outre leur emploi intransitif, ont un emploi transitif (*courir, durcir, rajeunir, augmenter*, par exemple [*ibid.*]) et qui, par conséquent, sont passivables. Prenons un des exemples proposés par Rivière : *le cuir a durci* (emploi intransitif) mais *ce cirage a durci le cuir* (emploi transitif) ---> *le cuir a été durci par ce cirage* (passif) ---> *le cuir est durci* (état). Rivière fait également mention de certains verbes qui s'emploient tantôt avec *être* et tantôt avec *avoir* : *accourir, décroître, paraître, disparaître* (pour *disparaître*, le *Petit Robert* donne l'emploi avec *être* comme vieilli ou littéraire; et pour *accourir*, on ne trouve que des exemples avec *avoir*). Rivière soutient que le choix de l'auxiliaire à reconstruire importe peu; nous ne sommes pas de son avis; si on peut écrire *les jours disparus nous rendent tristes* par exemple, c'est qu'il y a deux étapes : *les jours ont disparu* ---> *les jours sont disparus* (*disparu* est d'ailleurs lexicalisé [*Petit Robert*]).

Faisons retour à l'exemple des équipes spécialisées : *Dans ce laboratoire, deux équipes spécialisées dans l'économie d'énergie ont reçu des encouragements. Spécialisées* peut se réécrire par les trois relatives suivantes :

- (1) *deux équipes qui ont été spécialisées dans l'économie d'énergie;*
- (2) *deux équipes qui sont spécialisées dans l'économie d'énergie;*
- (3) *deux équipes qui se sont spécialisées dans l'économie d'énergie.*

Rivière élimine d'emblée la première de ces paraphrases mais nous ne sommes pas entièrement d'accord avec elle. On lit en effet dans le *Trésor de la langue française* (Imbs: '71-'94) que *spécialiser* veut dire *rendre quelqu'un ou quelque chose apte à un emploi précis, déterminé, restreint*; et que *se spécialiser* veut dire *se consacrer à une occupation, à une recherche, à un métier déterminé*. Il nous semble que des équipes spécialisées sont bien celles qui se consacrent à une recherche en particulier mais que, si elles le font, c'est qu'elles ont été rendues aptes à le faire, en partie par leurs propres efforts (c'est-à-dire par elles-mêmes) et en partie par quelque chose d'externe (professeurs, textes). C'est dire que, si on accepte la définition du *Trésor* pour *spécialiser*, il n'est pas

impossible de percevoir *spécialisées* comme la réduction de la relative *qui ont été spécialisées* (qu'on a rendues aptes à un emploi précis).

Mais revoyons les réécritures proposées par Rivière. Selon elle, il se peut qu'on ait affaire en (2) ou à du passif (mais alors, on aurait de nouveau deux équipes que l'on spécialise?) ou à *être* (copule) et un attribut alors qu'en (3) il s'agit du passé composé du verbe pronominal *se spécialiser*. Si le participe *spécialisées* a pour origine le passé composé d'un verbe pronominal, on peut dire, comme Rivière, que sa source n'est pas du passif et on a, dans une certaine mesure, raison; mais puisque dans certains verbes pronominaux, le sujet est à la fois l'agent et le patient, il nous semble que la construction est à prendre comme étant à la fois passive et active. Mais cette manière de voir n'est peut-être pas l'angle le plus fructueux sous lequel on puisse aborder la question. Peu importe si on a spécialisé les équipes ou si elles se sont spécialisées, il demeure qu'elles *sont* spécialisées. Ici, le participe décrit leur état comme *compétentes* ou *expertes* le ferait : la forme est un adjectif.

Dans son ouvrage sur l'adjectif attribut, Martin Riegel (1985) fait observer que le participe passé de certains verbes peut se prêter soit à une lecture événementielle (le participe exprime alors un procès), soit à une lecture stative (le participe exprime alors un état); et que c'est le participe passé dont on peut faire une lecture stative qui fonctionne comme attribut (c'est un adjectif). Cette double lecture s'avère très utile : elle fait voir que la forme en *-é* doit parfois être interprétée comme un pur adjectif et parfois, même si elle paraît remplir la même fonction, comme une forme verbale. Regardons quelques-uns des exemples proposés par Riegel ('85:183) :

- (1a) *Le vase de Soissons a été cassé par Pierre.*
- (1b) *Le vase de Soissons est cassé.*
- (2a) *Le vase de Soissons a été admiré par Pierre.*
- (2b) *Le vase de Soissons est admiré.*

(Les mêmes formes s'emploient comme épithète : *le vase cassé appartient à Pierre; le vase admiré appartient à Pierre.*) Même si *cassé* et *admiré* apparaissent dans des structures phrastiques tout à fait semblables, il n'y a que *cassé* qui est attribut. C'est que, d'après Riegel, *cassé* décrit l'état du vase en tant que résultat de l'action décrite en (1a) alors que ce n'est pas le cas pour *admiré*. Ce que Riegel entend, c'est que l'état d'une chose doit être changé d'une manière fondamentale pour que l'on puisse

employer le participe comme attribut : la nature d'un vase qui a été cassé est changée de façon radicale alors que la nature d'un vase admiré reste la même. C'est évidemment notre vision du monde, «l'idée que nous nous faisons des choses et des caractéristiques qui permettent de les distinguer et d'assurer leur identité spatio-temporelle» (:184), qui nous fera faire soit une lecture événementielle du participe (ce dernier étant alors verbal), soit une lecture stative (la forme en *-é* étant alors adjectivale).

On voit à quel type de critiques s'expose une théorie comme celle de Riegel : les caractéristiques saillantes d'un objet ne sont pas forcément les mêmes pour tous et l'on trouvera assurément des personnes pour dire que d'être admirée peut changer d'une manière radicale la nature d'une chose. Voyons quelques exemples (:185, 186) :

- *Pierre s'est évanoui; Pierre s'est effondré* (formes pronominales événementielles);
- *Pierre est évanoui; Pierre est effondré* (formes non pronominales statives).

C'est bien ce qui se produit dans le cas des équipes spécialisées : il faut faire une lecture événementielle de la forme en *-é* dans *deux équipes qui se sont spécialisées* mais une lecture stative de la forme dans *deux équipes qui sont spécialisées*. Notons qu'il est plus probable que la forme employée seule vienne de la deuxième construction que de la première. Ce ne sont d'ailleurs pas tous les verbes qui se prêtent à deux lectures; par exemple, le réciproque *deux hommes qui se sont entre-tués* ne peut se réécrire **deux hommes qui sont entre-tués*.

Loffler-Laurian ('82:152) présente le participe attributif comme se situant «entre le passif et l'adjectif sur la chaîne continue qui conduit de l'un à l'autre (ceci dans l'idée qu'il n'y a pas de catégories séparées par de véritables frontières mais qu'il y a des zones de passage entre les catégories)». Selon Loffler-Laurian, plus la forme est proche du passif plus le verbe est apparent alors que plus on se rapproche de l'adjectif moins le verbe est apparent (ibid.).

Rivière soutient que la forme seule est parfois la réduction d'une construction avec *avoir* : il nous semble que ce n'est vrai que dans le style «télégraphique». Si on se retrouve avec des constructions comme *le cuir durci* ou *les nuages disparus*, ce n'est pas de la forme avec *avoir* que celles-ci sont dérivées :

- (1) *Le cuir a durci* ---> *le cuir a été durci* (par les intempéries)
ou *le cuir s'est durci* ---> *le cuir est durci* ---> *le cuir durci*;
- (2) *Les nuages ont disparu* ---> *les nuages sont disparus* ---> *les nuages disparus*.

L'accord sert ici d'indice; on voit que la forme avec *avoir* est invariable (et qu'elle devrait l'être dans tous les cas) tandis que celle que l'on retrouve seule ne l'est pas; ceci suggère qu'il existe une étape intermédiaire et que c'est bien à partir d'une construction avec *être* qu'on obtient la forme seule.

Selon Rivière, bien que le participe des verbes transitifs en construction réfléchi (ou réciproque) ait la même forme que celui des verbes non pronominaux, ce qui fait voir qu'ils sont toutefois différents, c'est qu'on ne peut pas transformer une phrase avec un tel verbe en participiale (avec agent); ce serait d'ailleurs la raison pour laquelle on interprète toujours cette forme comme venant d'une construction passive. Il nous semble toutefois que les exemples proposés par Rivière ne sont pas tout à fait convaincants : si sa phrase *???Les gens blessés par eux-mêmes, avec un couteau par exemple, se trouvent bêtes* (Rivière:143; les points d'interrogation de Rivière) est peu probable, il nous semble que la phrase *?Les gens blessés par autrui, avec un couteau par exemple, se trouvent bêtes* ne l'est guère plus.

Quand Rivière se penche sur les participes des intransitifs dont les temps composés sont formés avec *être* (:146), elle fait observer que «*plus* semble cette fois exclu comme quantificateur» (*ibid.*). Ceci nous paraît être un indice important que les formes seules qui sont la réduction d'un intransitif conjugué avec *être* possèdent une valeur verbale et active : *plus* détermine l'adjectif et il détermine aussi le participe en emploi adjectival mais il ne détermine pas le participe des intransitifs conjugués avec *être*. Rivière soutient également que, pour que le participe puisse s'employer seul, «il n'est pas indifférent que le sujet soit animé [...] ou inanimé [...]» (*ibid.*) et elle offre quelques exemples à l'appui :

?L'enfant tombé s'est cassé une jambe.

La neige tombée perturbe la circulation.

Tombé est l'un des participes lexicalisés (*Petit Robert*) : avec un animé, *tombé* s'emploie seul quand il a la signification de *déchu* (qui apparaît comme adjectif dans le *Petit Robert* : *L'homme est un dieu tombé...*); avec un inanimé (*les fruits tombés, la neige tombée*), le procès

semble atteindre un état «final». Dans la première phrase (*?L'enfant tombé s'est cassé une jambe*), ce sont deux procès successifs (*L'enfant est tombé et s'est cassé une jambe*) qui sont exprimés et c'est ce qui rend la construction sans auxiliaire suspecte. Si on veut établir une relation de cause à effet entre les deux procès, on doit réécrire la phrase à l'aide du gérondif : l'enfant s'est cassé une jambe en tombant. Même dans le cas de l'inanimé, la construction nous paraît peu acceptable. Rivière écrit que les phrases deviennent acceptables quand on ajoute un complément circonstanciel :

?L'enfant, tombé de son lit, s'est cassé une jambe.

La neige, tombée en abondance, perturbe la circulation.
C'est de nouveau la réécriture par le gérondif qui s'avère plus plausible : *L'enfant, en tombant de son lit, s'est cassé une jambe*. Il nous semble que, dans les deux cas, l'absence de l'auxiliaire fait problème à moins qu'on perçoive les formes comme l'ellipse de constructions actives.

Rivière sépare les participes des verbes conjugués avec *être* en deux groupes : le premier groupe renferme les verbes dont les participes s'emploient seuls sans contrainte et il n'y en a que cinq parmi les vingt-sept intransitifs examinés; ce sont les suivants : *décéder*, *éclore*, *mourir*, *échoir*, *tomber* (:147). Ces verbes, comme Rivière le signale, «expriment un changement d'état, le passage entre un état 1 non exprimé, complémentaire de l'état 2 exprimé par l'unité lexicale» (*ibid.*). On vient pourtant de voir les restrictions qui s'appliquent à *tombé*, même s'il s'agit d'un participe lexicalisé et possédant de ce fait une valeur plus nettement adjectivale (du moins dans certains contextes). Quant à *décédé*, le *Petit Robert* ne lui accorde pas une entrée séparée; on emploie rarement *décéder* sauf dans des expressions comme *il est décédé* où l'on se sert du participe et où il est aisé de substituer *mort*; *mourir*, tout comme *décéder*, se conjugue avec *être* et on semble à la fois devant une forme active (il a fait l'acte de mourir, de décéder) et devant une forme attributive, qui décrit un état (il/est/décédé; il/est/mort). *Éclore* est un verbe défectif «rare en dehors de la 3^e personne» (Grevisse '86:1280), et *échoir* est aussi un verbe défectif. Dans tous les exemples proposés par Rivière (:147), les participes nous semblent posséder une valeur purement adjectivale.

La notion du participe passé en tant qu'étape entre le verbe et l'adjectif est esquissée chez Tesnière mais Rivière va plus loin : elle réussit à montrer que le participe conserve, même à l'état soi-disant

adjectival, bien des propriétés du verbe. La forme seule est quant à nous ou essentiellement verbale ou essentiellement adjectivale. Nous y verrons : soit la réduction (l'ellipse) de l'une des formes du participe (*étant* + forme en *-é*, *ayant été* + forme en *-é*) généralement d'un verbe passivé (*[étant] analysé*, *[ayant été] analysé*), parfois d'un verbe actif (*[étant] arrivé*); ou la réduction d'une construction passive (forme verbale à un autre mode que le participe).

Jack Feuillet, dans «Le système participial français», se donne pour but de changer l'optique selon laquelle on envisage le participe en français. Et de changer, en autant que c'est possible dans le cadre actuel, la nomenclature grammaticale pour désigner ce que l'on appelle aujourd'hui *participe présent* et *participe passé*. Feuillet propose que l'on saisisse les formes du participe comme les éléments fonctionnels d'un système cohérent.

Feuillet fait observer que le vieux slave marque l'opposition entre les valeurs du participe en ayant des formes différentes pour représenter ce que le français exprime par la même forme, accompagnée d'un auxiliaire. Il y a en français, pour les verbes transitifs, cinq formes du participe : *aimant* (présent actif), *ayant aimé* (passé composé actif), *étant aimé-e-s* (présent passif), *ayant été aimé-e-s* (passé composé passif), *aimé* (passé passif). Pour les intransitifs conjugués avec *être*, on compte trois formes : *arrivant* (présent), *étant arrivé-e-s* (passé composé), *arrivé-e-s*; et pour les intransitifs conjugués avec *avoir*, on en compte deux : *dormant* (présent), *ayant dormi* (passé composé).

Pour créer une terminologie adéquate, Feuillet s'inspire de la morphologie participiale des langues slaves. Cette influence est absente chez Grevisse et chez Guillaume également, où les formes avec *être* (non seulement celles de la voix passive des transitifs mais celles que l'on trouve dans les temps composés des intransitifs) sont perçues comme passives (Guillaume:125). Il est essentiel, d'après Feuillet, de déterminer de quelle manière les formes du participe s'opposent entre elles; selon lui, l'opposition entre ces formes n'en est pas une de temps mais de «phase entre *non accompli* et *accompli* [...]» (Feuillet:6), c'est-à-dire d'aspect. Nous reproduisons le tableau proposé par Feuillet (:7) :

Participe	Actif	Passif
non accompli	<i>portant</i>	<i>étant porté</i>
accompli	<i>ayant porté</i>	<i>ayant été porté</i>

On verra à quel point ce tableau ressemble à celui que l'on trouve chez Tesnière, quand il traduit en français les formes du participe russe:

Participe	Actif	Passif
concomitant	<i>portant</i>	<i>étant porté</i>
antérieur	<i>ayant porté</i>	<i>porté</i>

On constate qu'à la forme antérieure passive, qui apparaît seule chez Tesnière, Feuillet substitue le participe passé composé passif. Dans le cas des verbes qui ne sont pas passivables, il y aurait, selon Feuillet, «simplement une opposition non accompli/accompli : *dormant/ayant dormi; venant/étant venu*» (*ibid.*).

C'est la forme employée seule qui est la plus complexe et Feuillet l'aborde dans une perspective qui rappelle celle de Rivière (et de Riegel) : «Ce que l'on appelle le 'participe passé' est une forme ambiguë puisqu'il est un participe de l'accompli pour les verbes qui ne sont pas soumis à l'opposition de voix et un participe à la fois du passif et de l'accompli pour les autres verbes» (:7); à notre avis, ce qui rend la forme appelée «participe passé» ambiguë, c'est qu'elle représente à la fois un participe de l'accompli (actif et passif) et de l'inaccompli (passif) pour les verbes soumis à l'opposition de voix.

L'un des facteurs qui rend difficile de saisir la valeur de la forme seule en français est, comme Feuillet le souligne, la facultativité de *être*. Contrairement à Rivière, Feuillet ne croit pas que la forme avec *avoir* puisse être à l'origine de la forme seule, et nous pensons comme lui : la forme avec *avoir* n'apparaît jamais seule, sauf dans le style télégraphique (carte postale, journal intime, par exemple). D'après Feuillet, *être* est obligatoire dans les pronominaux : *se rendre* ---> *s'étant rendu* (*ibid.*); il passe sous silence la dérivation *se rendre* ---> *s'étant rendu* ---> *étant rendu* ---> *rendu* comme dans *rendus à destination/nous voilà rendus*, où

on découvre pourtant le même cheminement que ceux dont il fait ensuite mention : *s'asseoir* ---> *s'étant assis* ---> *étant assis* ---> *assis* et *se percher* ---> *s'étant perché* ---> *étant perché* ---> *perché* (*ibid.*). Feuillet signale que ce type de dérivation n'est pas possible pour tous les pronominaux et il donne à l'appui l'exemple de *se promener* ---> *s'étant promené* *---> *promené*). Il fait observer que des participes comme *assis* (*Un homme, assis sur un banc*) ou *perché* (*Un village, perché sur le flanc de la montagne*) «renvoient aussi bien aux verbes actifs (*asseoir, percher*) qu'aux verbes pronominaux» (*ibid.*); nous ne pensons pas que ce soit le cas : il arrive fréquemment en français qu'à des pronominaux correspondent des adjectifs : *s'évanouir* ---> *s'étant évanoui* ---> *étant évanoui* ---> *évanoui*; notons l'étape intermédiaire (*étant évanoui*) par laquelle on obtient *évanoui* et où *évanoui* ne possède pas la valeur verbale; la forme est d'ailleurs lexicalisée et a la valeur qu'aurait un autre adjectif qualificatif apparaissant dans la même construction : *étant intelligent, il avait compris les règles du jeu*, par exemple. Une forme liée à un verbe essentiellement pronominal, comme *évanoui*, ne peut évidemment pas être passive puisqu'il n'y a pas de verbe non pronominal (actif et passivable) correspondant : on ne peut pas et on n'a jamais pu **évanouir* quelqu'un.

Au fond, ce qui est ici pertinent, c'est que *assis* et *perché* (et *évanoui*) décrivent des états; il importe peu qu'ils soient liés à un verbe activo-passif ou à un pronominal. Feuillet signale également que «si un verbe pronominal n'a pas de correspondant activo-passif, il ne peut être utilisé à la forme participiale seule : *se souvenir* *---> *souvenu*» (*ibid.*); et que «le participe seul renvoie non au verbe pronominal, mais au verbe activo-passif» (*ibid.*). Nous venons pourtant de donner l'exemple de *évanoui*, qu'on ne peut pas relier à un verbe activo-passif; donnons aussi *blotti* <--- *se blottir*. Là où nous serions d'accord avec Feuillet, c'est que ce n'est pas d'un participe qu'il s'agit quand on a une forme comme *évanoui, blotti, assis, perché*; toutes ces formes sont, quant à nous, des adjectifs : il n'y a que dans un contexte où l'agent est présent et confère à *assis* sa valeur verbale (*l'enfant, assis par sa mère sur la chaise, s'était relevé et courait*, par exemple) que nous prendrions cette forme pour un participe.

Feuillet, comme Rivière, note que le participe de certains intransitifs (conjugés avec *être*) est susceptible de fonctionner comme un adjectif. Chez Rivière, on le sait, certains adverbes sont exclus avec ces

formes; il importe parfois que le sujet soit animé ou inanimé; et il y a des formes qui ont besoin d'un complément (*arrivés tôt, ils repartirent le lendemain; devenus adultes, ils quittèrent l'école*). Ces compléments, ou «déterminations supplémentaires» (Rivière:147), expriment, d'après Feuillet et d'après Rivière, le but atteint. Parmi les intransitifs, il y a des formes qui s'emploient seules : les participes des verbes mutatifs, par exemple, qui expriment le passage d'un état à un autre, ou un déplacement (Feuillet:8). D'autres, par contre, ne s'emploient jamais seules; le sens des verbes *aller* et *provenir* exclut qu'un but soit atteint : «l'impossibilité [que la forme en -é apparaisse seule] est liée en français au lexème même» (:7) (Rivière [:148] signale aussi que c'est le sens de ces formes qui ne permet pas qu'on fasse l'économie de l'auxiliaire). D'après Feuillet, ce serait pour cette raison que les verbes *courir, voler, marcher* (et d'autres qui leur ressemblent), tout comme *aller*, «qui n'indiquent pas la destination du procès» (Feuillet:8), ne sont employés comme noyaux de groupes participiaux que lorsqu'ils ont l'appui d'un auxiliaire (*ibid.*). Ce n'est pas notre avis : ces verbes sont conjugués avec *avoir*, et en français, depuis des siècles, ils ont un sens actif; il nous semble que c'est leur ressemblance morphologique avec les formes passives qui fait qu'on emploie seuls les participes des intransitifs avec *être*. L'interprétation offerte par Feuillet a le mérite d'expliquer le blocage dans le cas de *aller* et de *provenir*; mais elle n'explique pas comment il se fait que les verbes *courir, voler* et *marcher* soient conjugués avec *avoir*, ce qui, pour les intransitifs, exclut que le participe apparaisse seul.

Feuillet n'accorde pas vraiment de place à la forme en -é seule, le participe «appelé 'passé'» (*ibid.*), dans le système participial qu'il propose; plutôt, il s'intéresse aux nuances sémantiques qu'il perçoit dans les emplois suivants (forme seule et forme avec auxiliaire) :

- (1) **Élu** par le peuple, le président de la République n'a de comptes à rendre qu'à lui.
- (2) **Étant élu** par le peuple, le président de la République n'a de comptes à rendre qu'à lui.
- (3) **Ayant été élu** par le peuple, le président de la République n'a de comptes à rendre qu'à lui.

Feuillet fait mention d'un critère qui, selon lui, contribue à mettre en relief la différence de sens entre (1) d'une part et (2) et (3) d'autre part : alors que *étant élu* et *ayant été élu* sont aptes à former un groupe

participial absolu (une participiale), la forme *élu* seule ne l'est pas; on peut en effet réécrire (2) et (3) comme suit :

- (2') Le président de la République **étant élu** par le peuple, il n'a de comptes à rendre qu'à lui.
 (3') Le président de la République **ayant été élu** par le peuple, il n'a de comptes à rendre qu'à lui.
 (1') *Le président de la République **élu** par le peuple, il n'a de comptes à rendre qu'à lui.

D'après Feuillet, il faut, pour pouvoir employer la forme seule dans un tel groupe, l'introduire par un adverbe comme *une fois, sitôt*. Nous avons constaté dans notre corpus qu'il existe une étroite correspondance entre les constructions *étant élu* et *ayant été élu*, et la construction *sitôt élu/une fois élu*. Il ne nous semble toutefois pas qu'il y ait une grande différence entre toutes ces phrases, à part l'économie du sujet de la participiale quand on écrit la phrase sous la forme (1). Dans l'exemple proposé, le sujet est le même et les phrases (2), (3), (2') et (3') présentent peu d'avantages; c'est dans une phrase comme la suivante que la participiale est utile :

- (4) «Car une fois **établi** un système de relations, celles-ci ne peuvent se modifier sous peine de faire perdre toute signification à ce qui en possédait déjà, de brouiller ce qui avait déjà valeur de message» (Jacob:327).

Dans la phrase (1) (*Élu par le peuple, le président [...]*), la forme en *-é* remplit la fonction d'épithète détachée, placée en tête de phrase; cette construction revêt une valeur presque identique à celle de la participiale.

Feuillet signale les contraintes qui restreignent l'emploi du participe seul (il s'agit bien ici du participe) dans la participiale : «il n'est possible que si l'on restitue une structure attributive, mais non quand il s'agit d'une structure passive» (Feuillet:8). D'après Feuillet, on peut écrire :

- (1) Le travail terminé, chacun rentrera chez soi; ou :
 (1') Une fois le travail terminé, chacun rentrera chez soi.
 Ce qui n'est pas vrai des constructions suivantes :
 (2) *La porte ouverte, le cambrioleur put pénétrer dans la maison.
 (2') Une fois la porte ouverte [la porte étant ouverte], le cambrioleur put pénétrer dans la maison.

Feuillet soutient que le contexte permet de conclure que *terminé* exprime l'antériorité alors que ce n'est pas vrai de *ouverte*, qui possède soit une valeur participiale ou adjectivale.

Chez Imbs, l'emploi de l'auxiliaire est lié à l'expression de la cause; Feuillet propose qu'on y voie plutôt «la constatation d'un état donné qui explique le procès principal [...]» (*ibid.*). D'après Feuillet, le participe avec auxiliaire «équivalut à une dépendante préparatoire» tandis que la forme sans auxiliaire «équivalut à une temporelle marquant l'antériorité [...] et dans les autres cas, [...] à une relative [...]» (*ibid.*). Selon lui, l'interprétation précédente est préférable au type d'explication qui rend compte des constructions participiales en les décrivant comme diverses subordonnées. Quant aux fonctions remplies par le groupe participial ([auxiliaire] + forme en *-é*) et par le groupe participial absolu (sujet + [auxiliaire] + forme en *-é*), ce sont d'après Feuillet les suivantes : «il [le groupe participial] a en réalité une fonction unique de qualification du groupe nominal, à la différence justement du groupe participial absolu qui a la structure d'un groupe verbal avec sujet et complément» (:9).

Feuillet termine son analyse du participe des verbes activo-passifs en offrant la conclusion que «[l]e participe passé employé sans auxiliaire est incontestablement un accompli pour les verbes intransitifs mutatifs et un passif pour les verbes activo-passifs» (*ibid.*). Nous partageons l'avis de Feuillet quand il écrit que, sans contexte, il est impossible de dire si une forme est un adjectif, ou un participe passif non accompli ou accompli.

C'est en se penchant sur le problème terminologique que Feuillet achève son étude : «si on a pu dénommer les quatre formes participiales des verbes activo-passifs (dont trois avec auxiliaire), le participe 'passé' seul a gardé son étiquette traditionnelle» (*ibid.*). Il nous semble toutefois que le problème n'est pas uniquement terminologique : au fond, Feuillet n'a pas vraiment trouvé de place au participe qu'on appelle «passé» dans son système. On pourrait, suggère-t-il, le nommer «participe simple» même si, comme il le souligne, cette désignation décrit également le participe en *-ant* (*ibid.*). Mais, dans le système proposé par Feuillet, le participe en *-ant* est déjà nommé : c'est le participe actif inaccompli; «participe simple» n'y serait donc pas ambigu.

Les études de Rivière et de Feuillet envisagent le participe avec beaucoup plus de rigueur qu'on ne l'a fait jusqu'à présent; il faut mettre à part *L'emploi des temps verbaux en français moderne* d'Imbs et la *Grammaire du français classique et moderne* de Wagner et Pinchon, qui offrent déjà un point de vue rigoureux. Feuillet propose dans son article une perspective bien saussurienne selon laquelle envisager les formes du participe passé en français : il s'agit en effet de les considérer comme les membres opposés d'un système fonctionnel; ceci, au lieu de les décomposer en leurs éléments constitutifs (Feuillet:7). D'après Feuillet, on ne gagne rien à décomposer un participe comme *ayant porté* : que peut signifier *participe présent* + *participe passé*; comment en tirer un participe passé composé? (Il est toutefois utile de le faire dans le cas de la voix passive : c'est bien la valeur de *étant* [participe concomitant] que prend la forme en -é avec *étant* et c'est aussi la valeur de *ayant été* [participe antérieur] qu'elle prend avec *ayant été*.)

Si on se reporte au tableau proposé par Feuillet, on constate que la forme en -é seule ne fait pas partie du système proposé et on se rappellera que Tesnière ('53:245) écrit que le participe antérieur est «un emploi du passif isolé, qui ne fait partie d'aucun système et qui ne s'oppose pas à un participe passé actif»; mais la langue est un système et il doit être possible d'y trouver une place pour chacun de ses éléments. Feuillet perçoit la forme seule comme une forme «supplémentaire» et il lui accorde une place spéciale, en marge du système (on se rappelle la distinction qu'il pose entre les constructions *élu par le peuple*, *étant élu par le peuple* et *ayant été élu par le peuple*). Si l'on s'en tient aux oppositions habituelles (voix, temps, aspect), et c'est bien sur celles-ci qu'il faut s'appuyer, il ne semble pas y avoir de place pour la forme seule. Nous voyons deux solutions; l'une consiste à élargir le tableau en y ajoutant une colonne pour les formes statives :

	actives	passives	statives
concomitance (inaccompli)		<i>étant porté</i>	<i>porté</i>
antériorité (accompli)	<i>ayant porté</i>	<i>ayant été porté</i>	<i>porté</i>

On obtient ainsi à peu près ce que l'on trouve dans la plupart des grammaires : *porté* est une forme caractérisée surtout par les valeurs d'antériorité et d'accompli; mais elle est également apte à exprimer l'état actuel, que l'on rapproche du procès inaccompli (Imbs:164), et il faut donc faire paraître cette forme dans deux cases. Que *porté* ne renvoie pas à *ayant porté* n'est pas mis en évidence (la forme seule, comme nous l'avons déjà signalé, ne résulte pourtant jamais de l'effacement de *avoir*); on se demande en outre s'il est vraiment possible d'attribuer une valeur temporelle (à part la permanence) à une telle forme, qui paraît sortir du domaine verbal. On pourrait ajouter une troisième rangée qui représenterait des valeurs (état résultatif, stabilité, permanence) moins liées aux catégories du temps et de la voix :

		FORMES EN -É		
État	Temporalité	ÉVÉNEMENTIELLES participiales		STATIVES adjectivales
		actives	passives	
	concomitance (inaccompli)		(étant) porté	
	antériorité (accompli)	ayant porté	(ayant été) porté	
résultat	stabilité/ permanence			porté

Il existe une deuxième solution. Sans la forme en -é seule (que Tesnière range d'ailleurs, en traduisant les formes du participe russe, dans la case du participe passif antérieur [*ayant été analysé*]), la symétrie du tableau est rompue : tentons de la rétablir. On peut procéder de deux manières : latéralement, en faisant des participes concomitants, actif et passif, des formes simples; ou en diagonale. Cette deuxième façon de faire donne un tableau parfaitement symétrique, équilibré, dans lequel une forme active et concomitante (simple, c'est-à-dire à un terme) s'oppose à une forme passive et antérieure (simple); et une forme passive et concomitante (composée, c'est-à-dire à deux termes) s'oppose à une forme active et antérieure (composée) :

PARTICIPE	actif	passif
concomitant (inaccompli)	- <i>portant</i>	- <i>étant porte</i>
antérieur (accompli)	- <i>ayant porté</i>	- <i>porté</i>

Cette double opposition vient renforcer la relation systématique. Il se peut toutefois qu'il ne s'agisse ici que de ce que l'on pourrait appeler une attraction entre opposés formels (ce qui nous guide ici est ce que nous nommerons, après Schogt, le «besoin d'équilibre et de symétrie dans le système des signifiants» [Schogt 1968:26]; nous n'oublions toutefois pas le système des signifiés). Regardons le tableau d'un peu plus près et voyons quelles sont les oppositions vraiment pertinentes. *Portant* et *étant porté* s'opposent quant à la voix et sont toutes deux concomitantes (elles signifient de l'inaccompli); de même, *ayant porté* et *ayant été porté*, qui sont toutes deux antérieures (et qui signifient de l'accompli). *Portant* et *ayant porté* relèvent de la même voix (active) et s'opposent quant au temps et quant à l'aspect; de même *étant porté* et *ayant été porté*. C'est bien entre *portant* et *ayant été porté* d'une part et *ayant porté* et *étant porté* d'autre part que se dressent le plus grand nombre d'oppositions :

	<i>portant</i> <i>ayant porté</i>	<i>(ayant été) porté</i> <i>étant porté</i>
voix	active	passive
temporalité	concomitance	antériorité
aspect	inaccompli	accompli

Ce que nous voulons montrer, c'est que, vu ainsi, le participe passé serait l'ellipse d'une autre forme (verbale). Nous nous rendons bien compte que l'ellipse est un concept grammatical fragile; voyons tout de même ce que cette notion peut contribuer à l'analyse du participe.

Il est aisé de percevoir la forme *porté* comme «une forme uniquement détensive» (Guillaume:116) et c'est cette absence de tension, de puissance, qui fait qu'on a tendance à l'opposer a priori à *portant*, c'est-à-dire au participe actif concomitant; mais *porté* pourrait tout aussi bien être l'ellipse du participe passif concomitant. Dans une phrase comme *Aimée de tous, elle mourut heureuse*, il est aussi, sinon plus, plausible de

saisir la forme *aimée* comme l'ellipse du participe passif concomitant (*Étant aimée de tous, elle mourut heureuse*) que comme l'ellipse du participe passif antérieur (*Ayant été aimée de tous, elle mourut heureuse*). C'est dire que le participe passé seul serait donc le plus souvent la forme elliptique d'un participe passif antérieur; et parfois la forme elliptique d'un participe passif concomitant (pour les intransitifs avec *être*, le participe passé serait évidemment l'ellipse d'un participe actif antérieur) à moins qu'il ne passe tout à fait dans la classe de l'adjectif.

En présentant la première solution, nous avons signalé qu'il est vaguement difficile d'accorder une valeur temporelle à la forme seule (qui est alors stative); tandis que la forme *portant* présente en elle-même temporalité (concomitance) et voix (active), il semble que ce soit l'auxiliaire qui, pour la forme en *-é*, exprime la temporalité et même la voix; en supposant que la forme seule est l'ellipse d'une autre forme, on considère alors que l'auxiliaire est effacé et facilement récupérable. Ce qui peut gêner ici, c'est qu'on paraît associer à trois formes différentes (*porté, étant porté* et *ayant été porté*) la même valeur. Mais la forme en *-é* est une forme subordonnée : elle tient sa valeur du contexte dans lequel elle est employée. Il faut bien admettre, d'ailleurs, que la forme *porté*, tout en renvoyant aux formes non elliptiques (*étant porté* et *ayant été porté*), cède moins d'information que celles-ci.

La notion d'ellipse est présente dans les pages que Rostislav Kocourek (1991:73; voir aussi Kocourek 1982:59, 60) consacre aux ressources syntaxiques propres au texte technoscientifique. Si l'auteur de *La langue française de la technique et de la science* met entre guillemets le mot *incomplètes* quand il parle de certaines constructions impersonnelles (au nombre desquelles se trouve le participe passé), il écrit tout de même ce qui suit quelques pages plus loin : «Quand on dit *les études réalisées au Canada*, cela n'est qu'une forme abrégée de la construction *les études qui ont été réalisées au Canada*» (:75); il ajoute également qu'il n'y a pas de perte de contenu lorsqu'on réduit la relative passive à une construction participiale (:81).

Regardons de nouveau l'un des exemples proposés par Imbs : «Beaucoup d'hommes en blouse se promènent parmi les gardes nationaux, *regardés* et *regardant* d'un air soucieux» (Hugo [Imbs:164]). Si on réécrit cette phrase, voilà ce que l'on obtient :

- Beaucoup d'hommes en blouse se promènent parmi les gardes nationaux, étant regardés et regardant d'un air soucieux.

Ou encore :

- Beaucoup d'hommes en blouse se promènent parmi les gardes nationaux, qui sont regardés et qui regardent d'un air soucieux.

Il semble que le participe concomitant doive être réécrit par un groupe de mots qui ne le renferme pas : *regardant* est une forme indépendante, complète; on ne peut pas y ajouter, on ne peut qu'en offrir une périphrase. Ce n'est pas le cas de *regardés*, qui fait partie de la réécriture et dont la forme reste la même, une fois supprimés le relatif et l'auxiliaire.

John Lyons (1970[1968]:135) établit une distinction entre l'ellipse contextuelle et l'ellipse grammaticale. Une phrase comme *Got the tickets?* en anglais est un énoncé complet, qui peut être compris sans aucune mention du contexte. On dira que cet énoncé est dérivé de *Have you got the tickets?* et qu'il y a eu effacement de *Have you*. Contrairement à l'ellipse contextuelle, qu'il faut compléter en inventant, pour ainsi dire, les termes manquants, «l'ellipse qui dérive cette version [*Got the tickets?* par exemple] de l'autre version de la même phrase [*Have you got the tickets?*] [...] relève uniquement de la grammaire et pas du tout du contexte» (*ibid.*). C'est ce qui se produit pour le participe passé dont les éléments à reconstruire s'imposent (qu'il n'y ait pas de perte de contenu va à l'appui de ce qui précède).

À l'extrême, on pourrait dire que, pour bien décrire la forme seule en *-é*, ou participe passé, il faut procéder comme suit : à partir du verbe, on a deux formes : (1) l'une en *-ant*, qui ne se trouve que dans le système participial et dans le gérondif (formes verbales actives); (2) et l'autre en *-é*, qui s'avère plus complexe. On trouve en effet cette dernière dans les temps composés actifs (avec *avoir*, seul l'accord avec l'objet antéposé met en question la valeur verbale et active des formes en *-é*) aux modes personnels et impersonnels; dans les formes de la voix passive; et seule, sans auxiliaire. Devant une forme en *-é* seule, il faudrait donc décider si on est en présence d'une forme participiale elliptique ou d'une autre construction : passive elliptique ou active elliptique, mais non participiale; ou purement adjectivale. Pour qu'on l'identifie comme un participe, il faudrait qu'une forme en *-é* soit la réduction : d'un participe passif concomitant ([*étant*] *analysé-e-s*), d'un participe passif antérieur ([*ayant*

été] *analysé-e-s*) ou d'un participe actif antérieur ([*étant*] *arrivé-e-s*). Si on s'en tenait à cette perspective «radicale», on verrait que la forme en -é est rarement l'ellipse ou la réduction de constructions vraiment participiales.

Dans notre corpus, un grand nombre des formes en -é sont facilement perçues comme la réduction de constructions passives personnelles. La forme, par contre, que l'on trouve dans la participiale est «véritablement participiale» :

- (1) «Car une fois **établi** un système de relations, celles-ci ne peuvent se modifier sous peine de faire perdre toute signification à ce qui en possédait déjà, de brouiller ce qui avait déjà valeur de message» (Jacob:327).
- (2) «Le temps de latence réapparaît, au contraire, lorsque le repiquage est fait une fois la phase exponentielle **dépassée**» (Monod:8,9).

Les réécritures les plus acceptables pour les phrases précédentes sont les suivantes :

- (1') «Car un système de relations **ayant été établi/étant établi**, celles-ci ne peuvent se modifier sous peine de faire perdre toute signification à ce qui en possédait déjà, de brouiller ce qui avait déjà valeur de message».
- (2') «Le temps de latence réapparaît, au contraire, lorsque le repiquage est fait, la phase exponentielle **ayant été dépassée/étant dépassée**».

On pourrait objecter que ce n'est pas la forme seule qui se laisse réécrire par le participe composé : que c'est la forme seule *et* l'adverbe. Mais, en changeant la position (l'ordre), on peut tout aussi bien employer la forme seule et lui substituer ensuite un participe composé (dans un des exemples proposés par Baylon et Fabre [:236], le rapport de succession est aussi fortement présent avec le participe seul que s'il y avait un adverbe : *Le repas fini, les convives se retirèrent*).

Abordons maintenant la question terminologique. Participe passif (de Meigret à Darmesteter; *participe passif* n'apparaît pas dans les ouvrages du XX^e siècle que nous avons consultés), participe patiential (Damourette et Pichon IV:8), participe antérieur (Tesnière:245), participe dit «passé» (Imbs:161), forme simple du participe parfait ou passé (Chevalier et al.:377), forme adjectivale du verbe (Wagner et Pinchon:313),

participe simple (Feuillet:9) : tous ces termes sont employés pour désigner la forme en *-é* seule et ils révèlent ce que l'on considère comme essentiel dans la forme. La désignation la plus courante est *participe passé* mais, même quand on se sert de ce terme, on lui fait revêtir diverses significations : chez Dubois et Lagane (1989), par exemple, *participe passé* est rattaché à ce qui est verbal dans les formes en *-é, -i, -u, -s, -t* alors que, pour la forme seule et sans complément, on emploie *adjectif*.

Tandis que *passif* et *patiential* relie la forme en *-é* à la voix passive, les termes *passé* et *parfait* la rattachent aussi bien à la voix active qu'à la voix passive. Le terme *participe antérieur*, comme *participe passé*, ne rend pas compte du fait que ce participe (quand il s'agit d'un verbe transitif) est aussi apte à exprimer un procès qui se déroule en même temps que celui du verbe principal (*aimé de tous, il vécut heureux <--- étant aimé de tous, il vécut heureux*), donc qu'il est apte à exprimer la concomitance. *Passé* non plus ne s'applique pas aux formes concomitantes. *Participe passif* conviendrait bien au participe des transitifs puisque le participe (en *-é*) de ces verbes, quand il est employé seul, n'est jamais actif; *passif* ne convient toutefois pas aux participes des intransitifs conjugués avec *être*, qui sont des formes actives.

Au lieu de *participe passé*, nous avons souvent employé, dans les pages précédentes, le terme *forme(s) en -é*, fréquemment utilisé en grammaire contemporaine. Nous voulions éviter de désigner par le terme *participe*, étroitement lié à la classe du verbe, les formes qui sont adjectivales; nous voulions également souligner que, même lorsqu'elle est participiale, la forme en *-é* n'a pas toujours valeur de passé. Le terme *forme en -é* est lourd mais il permet de décrire aussi bien les formes statives (adjectifs) que les formes événementielles (participes actifs et passifs), et de parler de celles-ci avant d'avoir déterminé avec plus ou moins de certitude leur classe d'appartenance.

Chez Rivière (:156), le participe passé sans auxiliaire est lié, en tenant compte d'un certain nombre de contraintes, à *être* (auxiliaire du passif, auxiliaire des temps composés de certains intransitifs, auxiliaire des temps composés de certains pronominaux, auxiliaire des temps composés de certaines constructions pronominales de sens passif) et même à *avoir* (pour certains intransitifs). À notre avis, la forme en *-é* seule est ou participiale ou adjectivale. Participiale, elle ne renvoie qu'à *être* auxiliaire du passif (verbes transitifs) et *être* auxiliaire des intransitifs (conjugués

avec cet auxiliaire). La forme en -é participiale possède dans deux des trois cas une valeur de passé (participe actif antérieur et participe passif antérieur); dans l'autre, elle est un participe concomitant. On pourrait donc appeler *participe passif* le participe des transitifs et dire ensuite, d'après le contexte, si la forme est antérieure (c'est la valeur la plus fréquente) ou concomitante; et *participe antérieur* (on saura qu'il ne peut être qu'actif) le participe des intransitifs (conjugués avec *être*). Ceci revient à adopter la terminologie de Tesnière (concomitant [actif et passif], antérieur [actif et passif]), en supposant toutefois que la forme seule est elliptique (ellipse de l'un des trois participes composés).

BIBLIOGRAPHIE

- Baylon, Christian et Paul Fabre. 1978. *Grammaire systématique de la langue française*. Deuxième édition, revue et corrigée. Paris: Nathan Université.
- Blinkenberg, Andreas. 1960. *Le problème de la transitivité en français moderne. Essai syntacto-sémantique*. Copenhague: Munksgaard.
- Chevalier, Jean-Claude (avec Michel Arrivé, Claire Blanche-Benveniste et Jean Peytard). 1964. *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris: Librairie Larousse.
- Damourette, Jacques et Édouard Pichon. 1911-1934. *Des mots à la pensée. Essai de Grammaire de la Langue Française* (tome quatrième). Paris: Collection des linguistes contemporains. Dans le texte : Damourette et Pichon IV.
- Darmesteter, Arsène. 1894 [Posthume]. *Cours de grammaire historique de la langue française. Deuxième partie : morphologie*. Publiée par les soins de M. Léopold Sudre. Treizième édition revue et corrigée. Paris: Librairie Delagrave.
- . 1925 [Posthume]. *Cours de grammaire historique de la langue française. Quatrième partie : syntaxe*. Publiée par les soins de M. Léopold Sudre. Treizième édition revue et corrigée. Paris: Librairie Delagrave.
- Dubois, Jean et René Lagane. 1989 [1973]. *La nouvelle grammaire du français*. Paris: Larousse.

- Feuillet, Jack. 1989. «Le système participial français», *L'information grammaticale* 41:6-9.
- Grevisse, Maurice. 1986. *Le bon usage. Grammaire française* (douzième édition refondue par André Goosse). Paris-Gembloux: Duculot.
- Guillaume, Gustave. 1986. *Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (IV) (Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1945-1946)*, publiées sous la direction de Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly). Lille, Québec: Les Presses universitaires de Lille, Les Presses de l'Université Laval.
- Imbs, Paul. 1960. *L'emploi des temps verbaux en français moderne*. Paris: Librairie C. Klincksieck.
- Imbs, Paul et Bernard Quemada (dir.). 1971-1994. *Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*. Paris: Éditions du Centre national de la recherche scientifique.
- Jacob, François. 1989 [1970]. *La logique du vivant. Une histoire de l'hérédité*. Paris: Gallimard (collection Tel).
- Kocourek, Rostislav. 1982. *La langue française de la technique et de la science*. Wiesbaden: Brandstetter.
- . 1991. *La langue française de la technique et de la science. Vers une linguistique de la langue savante* (deuxième édition augmentée, refondue et mise à jour avec une nouvelle bibliographie). Wiesbaden: Brandstetter.
- Loffler-Laurian, Anne-Marie. 1982. «Être dans quelques textes de physique et de chimie hautement spécialisés», *Revue de linguistique romane*, tome 46, n^{os} 181-182:121-157.
- Lyons, John. 1970 [1968]. *Linguistique générale : introduction à la linguistique théorique* (traduction de *Introduction to Theoretical Linguistics* par Françoise Dubois-Charlier et David Robinson). Paris: Larousse.
- Meigret, Louis. 1980 [1550]. *Le Traité de la Grammaire française (1550)/Le Menteur de Lucien/Aux Lecteurs (1548)*. Édition établie par Franz Josef Hausmann. Tübingen: Gunter Narr.
- Monod, Jacques. 1958. *Recherches sur la croissance des cultures bactériennes*. Actualités scientifiques et industrielles, 911. Paris: Hermann.

- Ramus [Petrus Ramus] (Pierre de la Ramée). 1969 [1562]. *Gramere*. Menston (Angleterre): The Scolar Press.
- Riegel, Martin. 1985. *L'adjectif attribut*. Paris: PUF.
- Rivière, Nicole. 1990. «Le Participe Passé est-il Verbe ou Adjectif?», *Travaux de linguistique et de philologie XXVIII*:131-169.
- Robert, Paul. 1986. *Le Petit Robert 1. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Rédaction dirigée par Alain Rey et Josette Rey-Debove. Montréal/Paris: Les Dictionnaires Robert. Dans le texte : *Petit Robert*.
- Schogt, Henry. 1968. *Le système verbal du français contemporain*. La Haye: Mouton.
- Tesnière, Lucien. 1953. *Esquisse d'une syntaxe structurale*. Paris: Librairie C. Klincksieck.
- Wagner, Robert-Léon et Jacqueline Pinchon. 1962. *Grammaire du français classique et moderne* (2e édition revue et corrigée). Paris: Librairie Hachette.

L.L.